



Tarifs 2026

Installations de moins de 20 Eh (Eh : Equivalent habitant)

Tarifs 2026		
Installations de moins de 20 Eh (Eh : Equivalent habitant)		
Les redevances	Contrôle de bon fonctionnement périodique (tous les 7 ans).	122,00 € HT / contrôle
	Contrôle de bon fonctionnement (<u>installations à la même adresse à partir de la 4ème installation</u>) <i>cas des campings, des gîtes, etc.</i>	112,00 € HT / contrôle
	Contrôle de bon fonctionnement (<u>filière spécifique agréée ou filière classique disposant d'un dispositif de relevage</u>) périodique (tous les 4 ans).	102,00 HT / contrôle
	Contrôle de conception.	203,00 € HT / contrôle
	Contrôle de réalisation.	203,00 € HT / contrôle
	Contrôle de bon fonctionnement vente.	203,00 € HT / contrôle
	Contre-visite suite à un : - Contrôle de Bon fonctionnement périodique, - Contrôle de conception, - Contrôle de réalisation, - Contrôle bon fonctionnement vente. <i>(Si la visite est sollicitée par le pétitionnaire dans un délai supérieur à 12 mois, alors un nouveau contrôle sera facturé).</i>	61,00 € HT / visite supplémentaire
	Avis écrit sans déplacement (<i>exemple : courrier inhabitabilité</i>).	51,00 € HT / avis
Majorations	Contrôle d'une installation individuelle en l'absence de : - Réhabilitation dans le <u>délai de 1 an</u> dans l'année suivant l'achat du bien. - Réhabilitation dans un <u>délai de 4 ans pour les installations non conformes présentant un risque sanitaire ou sécuritaire</u> . <i>Correspondant à 200% de la redevance de bon fonctionnement d'une installation.</i>	366,00 € HT / an
Pénalités	Installation non conforme présentant un risque sanitaire ou sécuritaire (sur courrier). <i>Correspondant à 400% de la redevance de bon fonctionnement d'une installation.</i>	488,00 € HT / an
	Obstacle à la mission de contrôle <i>Correspondant à 400% de la redevance de bon fonctionnement d'une installation.</i>	488,00 € HT / an
	Rendez-vous infructueux	61,00 € HT / déplacement